PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution : Nomination d'un nouvel Administrateur indépendant

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Mor FALL en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de BOA SENEGAL SA et ce, pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Deuxième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal constatant les délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et ou tous dépôts.